

Logement des animaux



Réfléchir sur la conception du bâtiment est primordial pour la réussite technique et économique de son atelier. Et quel que soit le bâtiment, l'accès à la salle de traite doit être anticipé.

■ Normes & préconisations

- **Surface d'aire paillée** : 1,5 m² minimum par brebis ou bélier, 1 m² par agnelle.
- **Volume** : 6 m³ par brebis et 3 m³ par agneau.
- **Accès à l'auge** : 3 brebis par mètre linéaire à l'auge (4,5 m de profondeur pour les aires paillées). Cornadis autobloquants conseillés.
- **Abreuvement** : 1 abreuvoir pour 50 brebis.
- **Largeur du couloir d'alimentation** :
 - Si bâtiment large : 4 m pour distribution mécanisée (5 m si mélangeuse distributrice).
 - Si bâtiment étroit : 1,6 m minimum pour déroulage manuel d'une botte ou 0,8 m pour tapis d'alimentation étroit.
- **Stockage des effluents** : Consulter le Règlement Sanitaire Départemental.

■ Bergerie en dur

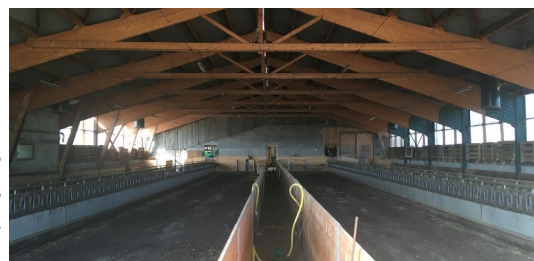
⇒ Conception

Bâtiment à base maçonnée et bardage bois. Charpente bois ou métal pour toit bi-pente. Couloir central d'alimentation ou tapis mécanique central pour alimenter les animaux présents sur les aires paillées de part et d'autre. Prévoir une ventilation par convection (faiçière ouverte et entrée d'air sur les pans longs).

⇒ Dimensions

Largeur de 10 à 16 mètres selon le système d'alimentation :

- 10 mètres pour tapis mécanique
- 13 mètres pour couloir central bétonné
- 16 mètres pour couloir central large et couloirs latéraux pour passage d'hommes



Bâtiment avec couloir central de circulation et deux tapis latéraux d'alimentation

Possibilité de modèles alternatifs avec des bergeries plus larges comprenant plusieurs couloir/tapis d'alimentation et plus d'aires paillées. Toutefois, le modèle de base est moins coûteux en charpente et facilement extensible.

⇒ Avantages & inconvénients

Les plus : pérennité du bâtiment, fonctionnalité et facilitation du travail

Le moins : coût de l'investissement



■ Bergerie tunnel standard

⇒ Conception et dimensions

Structure métallique en arceaux, de 10 mètres de large et couverte d'une bâche avec isolation.

Pour l'aménagement, voir les préconisations pour bâtiments étroits.

Au-delà de 30 m de long, une ventilation dynamique est obligatoire.

⇒ Avantages & inconvénients

Le plus : faible coût d'investissement

Les moins : praticité limitée et renouvellement régulier de la bâche

■ Aménagement d'un bâtiment existant

- Possible à condition que la surface soit suffisante.
- Penser à la mécanisation : paillage, fumier, distributions des fourrages...
- Attention au respect des normes.

■ Implantation du bâtiment

- A proximité des réseaux (eau et électricité) pour limiter le coût de raccordement
- Au plus proche des surfaces pâturées pour limiter les déplacements d'animaux
- Avec un relief et un sol nécessitant peu de terrassement (stabilité du sol, peu de relief...)
- Accessibilité garantie toute l'année
- Absence d'habitations à proximité pour éviter les risques de trouble du voisinage
- Si possible, prévoir un logement séparé pour les béliers pour profiter de l'effet béliér

■ Aménagements intérieurs

⇒ Objectifs

- Limiter la pénibilité du travail
- Réduire le temps quotidien d'astreinte
- Avoir un bâtiment suffisamment lumineux (1/20^{ème} de la surface), pour le bien-être animal et pour le confort de travail
- Anticiper les contraintes d'évolutions climatiques : isolation, protection contre les rayonnements...

⇒ Moyens

- Favoriser la modularité avec un allotement facile à mettre en œuvre et des lots facilement déplaçables
- Faciliter la distribution alimentaire dans sa diversité
- Assurer une circulation aisée de l'éleveur entre les lots
- Mettre en place des équipements pour une contention facile des animaux



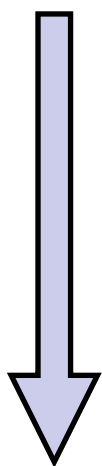
⇒ Equipements de distribution du concentré

- Couloir d'alimentation : brouette distributrice, mélangeuse, robot distributeur
- Tapis mécanique : mélangeuse, vis et trémie distributrice
- Salle de traite : DAC

⇒ Equipements de contention

- Cases d'agnelage (2 m²) pour 20 % du cheptel
- Cornadis pour faciliter les traitements et soins aux animaux

■ Chronologie d'une construction



- Demande de Certificat d'Urbanisme
- Conception du projet
- Acquisition du terrain
- Dépôt puis obtention du permis de construire
- Montage et dépôt du dossier de demande d'aides bâtiments d'élevage
- Démarrage des travaux

■ Recommandations

- Se faire accompagner par des techniciens spécialisés pour la phase préalable de conception
- Solliciter plusieurs prestataires constructeurs pour comparer les devis et les options techniques
- S'enquérir des contraintes relatives au site choisi (réglementation locale de l'urbanisme, risques majeurs, zonages naturels, sites classés aux alentours...)
- Ne pas démarrer des travaux avant l'acceptation du permis de construire et le dépôt du dossier de subvention

REDACTION : Camille LEMOINE (Adice), Catherine VENINEAUX (CA 38), Constance WEY (AURAE), Fabrice VASSORT (CA 43), Gaïane SEYCHAL (CA 63), Jean-Luc NIGOUL (Acsel), Laura CRISPEL (AURAE), Maëva ANTHEME (CA 26), Michel POCACHARD (CA 69), Nathalie MORARDET (AURAE), Philippe ALLAIX (CA 42)

PUBLICATION : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, juillet 2022

CREDITS PHOTOS : Constance WEY (AURAE), Lucie (FIDOCL)

LES PARTENAIRES



AVEC LEUR SOUTIEN FINANCIER



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE